

MESSIEURS NADAL ET TUTIAU
GARANTS DE LA CONCERTATION RELATIVE
AU PROJET « STUDIOS OCCITANIE MEDITERRANEE »

Messieurs,

Je fais suite à votre signalement de quelques questions concernant ma collectivité, posées par le public dans le cadre de la concertation dont vous êtes garants.

Ces questions peuvent être regroupées en trois thèmes : le fonctionnement du domaine départemental de Bayssan dans sa configuration actuelle, les projets portés par le Département sur ce domaine, les éventuelles interférences avec le projet « Studios Occitanie Méditerranée ».

En ce qui concerne le fonctionnement actuel du site, ce dernier est essentiellement le lieu d'une activité culturelle, qui existe de longue date, portée à ce jour par l'établissement public Hérault Culture à travers la « Scène de Bayssan ». Il accueille également une antenne des services culturels du Département.

Ce site a fait l'objet de divers aménagements depuis 2017 qui ont consisté en :

- une mise en sécurité des usagers du domaine en déviant la circulation pour qu'elle n'interfère plus avec les circulations piétonnes entre les parkings et les lieux de spectacle ;
- la création d'une aire de jeux pour les enfants et d'un parcours sportifs ;
- la construction d'un théâtre, en remplacement du chapiteau existant, et d'un amphithéâtre ;
- une augmentation de l'offre de stationnement en adéquation avec les nouvelles activités.

Ces travaux ont fait l'objet de l'ensemble des procédures requises au titre des autorisations d'urbanisme ou du code de l'environnement (déclaration loi sur l'eau, avis de l'autorité environnementale).

En ce qui concerne le projet des jardins de Méditerranée, ce dernier s'étend sur une surface totale de 29 ha dont moins de 5 ha sont concernés par des aménagements nécessitant l'obtention d'un permis d'aménager. Les 24 ha restants sont destinés, soit à rester à l'état naturel, soit à des cultures ou jardins.

Le site accueillera à terme, en complément des jardins, un aquarium et un dôme immersif dont la conception est à l'étude.

L'emprise concernée a fait l'objet d'une étude environnementale et d'une expertise faune-flore sur quatre saisons afin d'assurer la meilleure prise en compte des espèces protégées. Le Département a intégré toutes les préconisations qui en découlent dans les dossiers de conception du projet, le souci de valoriser la biodiversité du site étant partie intégrante du projet de jardins. Un bureau d'études naturaliste suivra les travaux.

Une procédure de déclaration de loi sur l'eau a été instruite. La collecte des eaux pluviales et leur rétention dans des bassins avant rejet dans le milieu naturel sont prévus selon les normes requises.

Par ailleurs, la station d'épuration du domaine départemental a été profondément rénovée pour répondre à l'ensemble des besoins du site dans sa future configuration.

Au final, ce sont 25 ha de zone à urbanisation ultérieure (OAU) qui retrouveront le statut de zone naturelle (N).

Au-delà des multiples actions de communication qui ont été conduites jusqu'à présent, le public aura prochainement l'occasion de s'exprimer sur ce projet à l'occasion de la révision du PLU de la commune de Béziers qui en intègre les diverses composantes.

Enfin, la proximité de deux projets, celui des « Studios Occitanie Méditerranée » et celui des jardins de Méditerranée, soulève la question de leur éventuelle interférence.

Je rappelle tout d'abord que les projets n'ont aucun équipement en commun. Leurs accès sont disjoints, les flux de véhicules également et les installations du domaine départemental (parkings notamment) ne seront pas ouvertes aux studios. Il n'y a en outre ni domanialité commune, ni objectif commun.

Leur dynamique ainsi que leur ampleur ne sont pas de même nature avec une phase très en amont pour les studios à travers la concertation en cours et une phase très avancée pour les jardins dont les premiers travaux sont imminents.

Par contre, le projet « Studios Occitanie Méditerranée » arrivant postérieurement à celui des jardins, il a l'obligation réglementaire d'examiner les effets cumulés de ses propres impacts avec ceux du projet départemental.

Pour terminer, je précise que, au-delà des actions d'information du public qu'il peut conduire, le Département répond bien volontiers aux questions qui le concernent. C'est pourquoi, j'invite toute personne souhaitant des précisions sur les projets départementaux à se manifester directement auprès de moi, la réponse n'en sera que plus rapide.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil départemental,

Kléber MESQUIDA